

## Sur le Sénat

C'est vrai que le Sénat, c'est à première vue un palais construit à la demande de Marie de Médicis puis refait, étendu, modifié, sous la Restauration et encore par Napoléon III. C'est un trésor de notre patrimoine national. Et j'ai très souvent fait visiter avec plaisir la salle du livre d'or ou la bibliothèque dominée par la coupole de Delacroix, qui est un chef d'œuvre.

Mais à toutes celles et tous ceux que j'ai reçus, je me suis efforcé de montrer qu'au-delà des dorures, c'était d'abord une assemblée parlementaire qui joue un rôle essentiel dans notre démocratie.

Je suis, en effet, profondément attaché au bicamérisme – que l'on retrouve dans toutes les grandes et vraies démocraties.

Il nous appartient d'écrire la loi et de la voter. C'est une tâche considérable. Car la loi s'applique à toutes et à tous, très souvent durant de longues années.

Lorsque les députés et les sénateurs ont voté la loi de 1901 sur les associations, ils ignoraient que leur loi s'appliquerait 122 ans plus tard à 1,5 million d'associations dans notre pays.

La navette entre les deux assemblées est indispensable pour bien écrire la loi. La loi votée au Sénat, après examen de nombreux amendements part à l'Assemblée, et selon la lettre et l'esprit de la Constitution, elle revient au Sénat, puis repart à l'Assemblée. Il y a donc en principe deux lectures dans chaque assemblée. Et je regrette que la « procédure accélérée », qui devrait être exceptionnelle, soit aujourd'hui généralisée, ce qui nous prive d'une lecture, qui serait très précieuse pour la bonne écriture de la loi.

Et puis il y a la commission mixte paritaire – réunissant sept députés et sept sénateurs – pour trouver un accord entre les deux assemblées et les ultimes lectures.

Tout ce processus est indispensable pour bien légiférer. Car dans une loi, chaque mot compte et doit être mesuré et réfléchi.

Le Sénat joue un rôle considérable à cet égard. Un très grand nombre de nos amendements sont en effet retenus dans les textes de loi qui sont votés.

J'ajouterai que le Sénat s'investit également beaucoup dans sa mission de contrôle de l'exécutif à travers, notamment, de ses commissions d'enquête.

J'ajouterai encore que si j'ai aimé siéger à l'Assemblée nationale, j'ai trouvé au Sénat un état d'esprit très précieux. Les clivages politiques y existent tout autant qu'à l'Assemblée – ce qui est très naturel dans une démocratie – mais nous cherchons le plus possible, et quand c'est possible, à rapprocher les points de vue et à trouver des accords. En même temps, nous faisons nombre de rapports au terme de nombreuses auditions, souvent précieux.

En bref, au-delà des dorures, c'est devenu pour moi un lieu de travail qui joue un rôle essentiel dans notre République et dans l'équilibre des pouvoirs.

C'est un lieu où l'on se parle, où l'on se respecte, où l'on cherche à trouver des solutions, et où le débat est – je le crois – le plus souvent fécond. Cela explique que l'on puisse très légitimement y être attaché comme je le suis.

Jean-Pierre Sueur